



Admissibilité Inscription Récompenses

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le participant doit

- Être un particulier (et non une entreprise) et habiter une des municipalités participantes
- Être propriétaire d'un appareil de chauffage non conforme aux nouvelles normes environnementales (une personne éligible par adresse).

L'appareil à retirer ou à remplacer doit

- Être situé dans la résidence principale du participant et en état de fonctionner;
- Être dédié au chauffage résidentiel (poêle, foyer, fournaise, chaudière ou foyer en maçonnerie);
- Ne pas être reconnu par les normes EPA ou ACNOR B415.1 en vigueur.
- Répondre à au moins une des situations suivantes :
 - Il s'agit d'un poêle installé avant 1990 ou d'une fournaise installée avant 2003;
 - Il s'agit d'un poêle installé entre 1990 et 2009 ou d'une fournaise installée entre 2003 et 2011, mais l'équipement ne porte pas de plaque signalétique indiquant l'une des normes d'essais suivantes : US ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY ou CSAB415.1;
 - Il s'agit d'un poêle qui possède des portes en fonte ou en acier pleines (pas de verre);
 - Il s'agit d'un foyer de maçonnerie (non-admissible à la remise pour retrait);
 - Il s'agit d'un poêle de type « cuisinière »;
 - L'appareil ne possède pas de déflecteur perforé ou de déflecteur en dessous duquel sont positionnés des tubes d'acier perforés servant à injecter de l'air secondaire.

ÉTAPES D'INSCRIPTION

1. Le client s'inscrit en ligne sur www.changezdair.org
2. APPROBATION PHOTO du vieil appareil
3. Le détaillant entre le code de coupon dans la base de données et remplit les champs demandés puis fait imprimer le formulaire de déclaration.
4. Le détaillant fait parvenir la facture de vente et le formulaire de déclaration signé à CHANGEZ D'AIR ! soit par fax au 1 888 642-1323 ou par courriel à changezdair@changezdair.org.
5. Le détaillant confirme la reprise du vieil appareil dans la base de données (ça inclut également les foyers de maçonnerie même si ces derniers ne sont pas retournés chez le détaillant).

NOTES IMPORTANTES

- Le participant doit attendre la confirmation de son admissibilité avant de compléter l'achat d'un appareil de remplacement chez un détaillant participant accrédité.
- Si le participant convertit un foyer de maçonnerie, l'appareil acheté doit être un encastrable. Ces foyers ne sont pas admissibles à la remise pour retrait.
- Pour que le participant reçoive sa remise, il est PRIMORDIAL de faire parvenir à l'AQLPA les documents requis et de confirmer la reprise du vieil appareil dans la base de données.



Admissibilité Inscription Récompenses

REMISES ET RÉCOMPENSES

- **200 \$** si vous retirez un appareil qui ne répond pas aux normes;
OU
- **500 \$** si vous remplacez l'appareil par un appareil répondant aux normes et faisant partie de la liste des appareils admissibles
OU
- **600 \$** si vous remplacez l'appareil par un appareil de chauffage central répondant aux normes et faisant partie de la liste des appareils admissibles;
PLUS
- Jusqu'à **100 \$** additionnels pour le changement du système d'évent lors d'un remplacement.

Autres récompenses

- Si vous détenez ou souscrivez à une assurance habitation auprès de **Desjardins Assurances***, en tant qu'adhérent au programme CHANGEZ D'AIR!, vous pouvez bénéficier d'une **réduction de 100\$**. Cette offre est valide pendant un an suivant l'adhésion au programme CHANGEZ D'AIR!
 - Dans le cas d'un remplacement, vous devez confier l'installation de votre nouvel appareil à un membre de l'Association des professionnels du chauffage ou de la Régie du bâtiment du Québec. Pour demander votre réduction, appelez un agent Desjardins Assurances* au 1 888 ASSURANCES (1 888 277-8726) pour l'informer de votre adhésion au programme.
(* Desjardins Assurances désigne Desjardins Assurances générales Inc.)
- Vous serez membre de l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pendant un an (valeur de 10 \$);
- Votre détaillant accrédité vous remettra gratuitement, sur demande, un exemplaire du DVD Chauffer intelligemment, qui est la traduction française par l'Association des professionnels du chauffage du DVD réalisé en anglais par l'organisme Hearth, Patio & Barbecue Association (HPBA). Un DVD riche en informations et en conseils utiles. Vous pouvez aussi regarder ce DVD sur le site internet de l'APC : www.poelesfoyers.ca.

CHANGEZ D'AIR!

Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois

www.changezdair.org

1 855 702 7572

info@changezdair.org